

Diagnostic d'exploitation préalable aux engagements MAEC 2023

Si un diagnostic de moins de deux ans, a été préalablement réalisé dans le cadre d'un autre dispositif (audits triple performance, transition environnementale, bas carbone, des diagnostics agro-écologique des GIEE ou des collectifs 30 0000, etc.), ces éléments peuvent être repris pour le diagnostic MAEC.

- **Identification de l'exploitation agricole**

Nom de l'exploitation :

Si GAEC précisez nombre d'associés :

PACAGE :

Pour garantir vos droits à la vie privée, nous vous demandons de bien vouloir donner votre consentement explicite sur l'utilisation des données par les opérateurs des MAEC afin d'étudier votre éligibilité au dispositif MAEC, d'élaborer le diagnostic d'exploitation et à suivre les parcelles engagées. Ces données seront conservées pendant les 5 années de contractualisation et seront ensuite détruites.

- Je déclare avoir pris connaissance des informations en ci-dessus et avoir obtenu les réponses à mes questions : OUI NON
- J'accepte que mes coordonnées soient enregistrées et exploitées par la structure opératrice dans le cadre précité : OUI NON

Fait à.....le.....
(nom, prénom) – signature

- **Caractéristique de l'exploitation :**

- **Les productions de l'exploitation :**

Production principale :

Productions secondaires :

Description des ateliers animaux (précision du nombre d'UGB par atelier) :

Chargement moyen annuel sur l'exploitation : UGB / ha

Précisions sur le mode de calcul :

○ **Les surfaces exploitées (selon PAC 2022) :**

Nombre d'îlots PAC :

SAU : ha
 Prairies permanentes (PP) : ha
 Terres arables (TA) : ha
 Prairies temporaires (PT) : ha

% de surface en herbe (PP+PT) / SAU - **optionnel** :

Autres surfaces fourragères (légumineuses fourragères, maïs ensilage) - **optionnel** : ha

Des modifications sont-elles prévues sur l'année 2023 ?

OUI NON

si oui, lesquelles ?

○ **Les engagements agro-environnementaux 2014-2022 (optionnel) :**

L'exploitation était-elle déjà engagée dans des dispositifs agro-environnementaux ?

OUI (compléter le tableau ci-dessous)

NON

	Codes des mesures	Surface engagée	Période d'engagement
MAEC N2000 localisées			
MAEC eau localisées			
SHP			
SPE			
SGC			
Autres (préciser)			

• **Description de la situation de l'exploitation par rapport aux enjeux environnementaux du territoire :**

Situation des parcelles au regard des enjeux (Natura 2000, ZNIEFF type 1, milieux humides, captage...) - à présenter sous forme de cartographie. Le parcellaire de l'exploitation en format SIG peut être demandée à la DRAAF de BFC pour établir ce diagnostic.

• **Synthèse des engagements proposés pour 2023**

Mesures	Codes mesure	Surfaces totales (ha) ou linéaires (m) à engager	Montants unitaires annuel des mesures (/ha ou ml)	Montants totaux annuels (des plafonds d'aide pourront être mis en place par les financeurs)
TOTAL				

Le diagnostic co-signé par l'exploitant et l'animateur est à transmettre à votre DDT au plus tard le 15 septembre de la 1^{ère} année d'engagement

Compléter les annexes selon les mesures proposées à l'exploitant.

Liste des annexes

- Annexe 1 : Mesures localisées
- Annexe 2 : Mesures Climat – Bien-être animal – autonomie fourragère – élevage d'herbivores
- Annexe 3 : Mesure SHP
- Annexe 4 : Autres mesures systèmes – enjeux eau et sol
- Annexe 5 : RGPD à remplir et retourner à la DRAAF

Annexe 1 : Mesures localisées

Nom du PAEC :

Rappel des mesures possible sur le PAEC (préciser les cumuls avec les systèmes, si ouvertes sur le territoire) :

Situation de l'exploitation par rapport aux critères de priorisation du PAEC

- Priorité 1 : XXXXX : oui / non
- Priorité 2 : XXXXX : oui / non
- Priorité 3 : XXXXX : oui / non
- XXXX

- **Identification des parcelles et mesures possibles**

Parcelle / ou groupe de parcelles	Surface	Enjeux de la parcelle ¹	Conduite actuelle de la parcelle	MAEC possibles

¹ Situation des parcelles au regard des enjeux du site, particularités (exemples : reprise des enjeux figurant dans le PAEC, cartographie des habitats, secteurs de présence d'espèces, zones humides, diagnostics de terrain...)

- **Critères pour respecter la mesure / les points spécifiques du cahier des charges**

A adapter selon les mesures

Nom mesure	Identification Parcelle	Nom du critère	Valeur du critère à atteindre	Valeur pour la/les parcelle.s	Préconisations pour atteindre l'objectif ou le maintenir (conduite de la parcelle)

Dans le cas de la mesure entretien des IAE, identification des IAE pertinentes à engager selon le diagnostic écologique et paysager (de façon cartographique)

- **Résultats attendus**

Préciser, par mesure proposée, les objectifs de la mesure sur :
- le territoire

- l'exploitation

Fait à le

Nom de l'exploitant :

Nom de l'opérateur :

Signature :

signature :

Annexe 2 : Mesures Climat – Bien-être animal – autonomie fourragère – élevage d’herbivores

Nom du PAEC :

Rappel des mesures possible sur le PAEC (préciser les cumuls avec les systèmes, si ouvertes sur le territoire) :

Situation de l’exploitation par rapport aux critères de priorisation du PAEC

- Priorité 1 : XXXXX : oui / non
- Priorité 2 : XXXXX : oui / non
- Priorité 3 : XXXXX : oui / non
- XXXX

- **Éléments complémentaire pour la mesure**

Surfaces éligibles : terres arables et prairies permanentes

Surfaces minimales à engager : 90% des surfaces éligibles, soit ha

Calcul de la surface fourragère, surfaces prises en compte :

En attente des précisions nationales

Maïs ensilage (MIE).....ha

Calcul de la SFP : ha

Rappel chargement :UGB

Calcul UGB/Surface Fourragère :

Respect annuel du taux de chargement maximal de 1,2 UGB/ha de surface fourragère

OUI

NON

Respect annuel du taux de surface en herbe dans la SAU de 40 % minimum

OUI

NON

Niveau envisageable : Niveau 1

Niveau 2

Niveau 3

- **Critères pour respecter la mesure / les points spécifiques du cahier des charges**

Indicateur	Valeur du critère à atteindre	Préconisations pour atteindre l'objectif ou le maintenir (conduite de la parcelle ou troupeau)
Taux de chargement (UGB/ha surface fourragère)		
% surface en herbe dans la SAU		
% surface de maïs ensilage dans la SFP		
Consommation de concentrés (kg/UGB)		
Part de prairies permanentes (% SAU pour niveau 2 et 3)		
Quantité de fertilisants azotés minéraux apportés sur les prairies (PPH et PTR)		
Produits phytosanitaire sur les PP		
Produits phytosanitaire sur les PT		

- **IFT du cahier des charges à atteindre**

Reprendre les IFT pour le territoire

- **Résultats attendus :**

Préciser les objectifs de la mesure sur :

- le territoire
- l'exploitation (intégration des éléments économiques pour l'exploitation)

Fait à	le	
Nom de l'exploitant :		Nom de l'opérateur :
Signature :		signature :

Annexe 3 : Mesure SHP

Nom du PAEC :

Rappel des mesures possible sur le PAEC (préciser les cumuls avec les systèmes, si ouvertes sur le territoire) :

Situation de l'exploitation par rapport aux critères de priorisation du PAEC

- Priorité 1 : XXXXX : oui / non
- Priorité 2 : XXXXX : oui / non
- Priorité 3 : XXXXX : oui / non
- XXXX

- **Éléments complémentaire pour la mesure**

Surfaces éligibles : codes culture de la catégorie prairies ou pâturages permanents

Surfaces minimales à engager : 90% des surfaces éligibles, soit ha

Respect annuel du taux de surface en herbe dans la SAU de 70% minimum

OUI

NON

- **Critères pour respecter la mesure / les points spécifiques du cahier des charges**

Indicateur	Valeur du critère à atteindre	Préconisations pour atteindre l'objectif ou le maintenir (conduite de la parcelle ou troupeau)
taux de chargement minimal moyen annuel	X UGB/ha	
taux de chargement maximal moyen annuel	Y UGB/ha	
Limiter la fertilisation azotée à	30 UN / ha /an sur l'ensemble des surfaces engagées (hors apports par pâturage).	
Respect des indicateurs sur les surfaces cibles (choisir les indicateurs pertinents selon le	Liste des plantes	
	plage de prélèvement du tapis	

type de surface)	herbacé	
	absence de dégradation du tapis herbacé	
	accessibilité du milieu et valorisation	
Fertilisation azotée minérale	Interdiction sur les surfaces cibles	
Produit phytosanitaires	Absence sur toutes les surfaces engagées	

Engager au moins ha de surfaces cibles (30% de la surface en herbe)

Identification des parcelles cibles	Surface

- **Résultats attendus :**

Préciser les objectifs de la mesure sur :

- le territoire
- l'exploitation (intégration des éléments économiques pour l'exploitation)

Fait à	le
Nom de l'exploitant :	Nom de l'opérateur :
Signature :	signature :

Annexe 4 : Mesures systèmes – enjeux eau et sol

Nom du PAEC :

Rappel des mesures possible sur le PAEC (préciser les cumuls avec les systèmes, si ouvertes sur le territoire) :

Situation de l'exploitation par rapport aux critères de priorisation du PAEC

- Priorité 1 : XXXXX : oui / non

- Priorité 2 : XXXXX : oui / non

- Priorité 3 : XXXXX : oui / non

- XXXX

- **Eléments complémentaire pour la mesure**

Surfaces éligibles : Terres arables

Surfaces minimales à engager : 90% des surfaces éligibles, soit ha

Surface en cultures BNI ou légumineuses :

Selon les mesures, respect du nombre maximal d'UGB herbivores de UGB (mesures eau réduction des pesticides, réduction des herbicides, couverture-herbicide, couverture-pesticide)

OUI

NON

- **Critères pour respecter la mesure / les points spécifiques du cahier des charges**

Mesure visée :

Niveau envisageable : Niveau 1

Niveau 2

Niveau 3

Indicateur	Valeur du critère à atteindre	Préconisations pour atteindre l'objectif ou le maintenir

- **Eléments et surfaces non productifs de la BCAE8 de la conditionnalité**

1 Etat des lieux

Elément	Valeur sur l'exploitation	Valeur à atteindre	Préconisations pour atteindre l'objectif ou le maintenir
Couverts favorables aux pollinisateurs	%	%	
Haies	%	%	

Identification des éléments et surfaces non productifs de l'exploitation (carte)

2 Identification des localisations pertinentes des éléments et surfaces non production (Carte)

Identifier sur la carte les zones où localiser ces éléments de façon pertinente, à savoir :

- les zones pertinentes en termes de limitation des transferts de pesticides et de matières fertilisantes vers les cours d'eau et les eaux souterraines

- les zones pertinentes en termes d'intérêt pour la biodiversité (continuité de la trame verte, etc.).

- **IFT du cahier des charges à atteindre**

Reprendre les IFT pour le territoire pour les mesures concernées

- **Résultats attendus :**

Préciser les objectifs de la mesure sur :

- le territoire

- l'exploitation (intégration des éléments économiques pour l'exploitation)

Fait à	le	
Nom de l'exploitant :		Nom de l'opérateur :
Signature :		signature :